Je soussigné reconnois avoir receu de Monsieur Le Blond la somme de deux cent cinquante six livres dix huit livres pour la taxe des Lettres patentes obtenues en faveur des Maitres Chirurgiens que je luy ay remis cejourd'huy et ne servira la presente quittance que d'une seule et meme chose avec la taxe mise sur ses lettres a Paris ce 4. Septembre 1756.

Boullenger
Caissier du Sceau.

ARC 11
d. 79
n°. 12

six votes d lig

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE